

L'incendie de l'atelier Polliart-Leroy, à Caudry

Le foyer a pu être circonscrit Les dégâts se montent à 300.000 f.

Nous avons signalé hier qu'un violent incendie menaçait de réduire en ruines tout un quartier essentiellement industriel de Caudry. Grâce aux efforts persévérants des pompiers, les dégâts n'atteignent pas le chiffre qu'on craignait. Ils sont cependant très importants.

Voici des détails complémentaires sur ce violent incendie :

Le haut de la rue André et les environs immédiats forment un centre particulièrement industriel où s'élevaient de vastes fabriques de tuiles.

L'immeuble où s'est déclaré l'incendie est occupé par les bureaux et ateliers de M. Polliart-Leroy. C'est un vaste bâtiment en bordure de la rue André, de 16 mètres de large sur 20 de long composé d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages. Il abritait, outre un matériel divers, 16 mètres à décrire, les ateliers et les bureaux de fabrication des tuiles et des détalles. Un personnel de 25 jeunes filles, dirigé par un contremaître, y était occupé.

Le patron de la fabrique, M. Polliart, est un façonnier, c'est-à-dire que les matières premières qu'il prépare sur ses machines ne lui appartiennent pas, mais sont la propriété des fabricants de tuiles, qui lui confient le travail.

Un stock important de ces matières, qui se trouvait dans l'atelier, a été la proie des flammes, sauf quelques caisses, que l'on put sauver à la hâte. La complaisance a pu aussi être mise en lieu sûr.

La lutte contre le sinistre

Lorsque nous arrivions sur les lieux avec les premiers pompiers, le feu rougeoyait déjà les vitres du 1er étage. Le second n'est pas atteint.

Le capitaine des pompiers Vasseaux, qui dirige la manœuvre, se rend compte de suite qu'il faut protéger à tout prix pour éviter un désastre, une immense fabrique de tuile formant un bâtiment de 220 mètres de long, érigé parallèlement à la rue Camille-Desmoulins et adossé à l'atelier en flammes. Il fait donc attaquer le foyer avec la motopompe, mais il n'y a pas de bouches d'incendie dans les environs immédiats, de sorte qu'au bout de cinq minutes, la machine doit être alimentée par des moyens de fortune.

La foule afflue de tous côtés sur les lieux du sinistre et le brigadier de police Delattre aidé par les agents et la brigade de gendarmerie organise un service d'ordre qui refoule les curieux.

Pour alimenter la pompe à bras, il faut avoir recours à la chaîne et de la foule se présentent de nombreux volontaires pour porter les seaux d'eau.

Les pompiers, de leur côté, ne restent pas inactifs. Dans la rue Levaers, existe un immense réservoir d'eau d'une fabrique. Il est impossible de contourner les rues pour y accéder, les tuyaux ne seraient jamais assez longs. Les sapeurs escaladent les immeubles, font passer les conduites au-dessus des maisons et parviennent ainsi à brancher sur le réservoir.

Un sens opposé, la machine manœuvre voir. Le second étage s'embrase à son tour et communique l'incendie aux combles et au toit. Bientôt l'immeuble n'est plus qu'un gigantesque brasier encore activé par un vent du sud qui porte au loin de véritables nuages de flammèches.

Le corps principal du bâtiment contigu semble à ce moment fortement menacé aussi tous les efforts des pompiers se concentrent sur le protéger. Des sapeurs montent sur les toits de tuiles à 30 mètres de hauteur et y pratiquent de larges coupures de manière à défendre l'usine morceau par morceau, à la fois se déclare.

Cependant, les autres équipes de sauteurs continuent d'attaquer le foyer principal. Sur le toit embrasé s'élevait une antenne supportant de nombreux fils télégraphiques et téléphoniques. Longtemps le poteau reste debout, semblant traîner le filé, puis soudain s'effondre entraînant les fils et une partie du toit dans sa chute.

Dès ce moment le feu semble baisser d'intensité et l'on se rend compte que les pompiers pourront le circonscire à la seule fabrique en flammes. Le fait du grand bâtiment prendra bien feu à son tour, mais comme on y veille, il ne faut que quelques minutes pour l'éteindre.

Le feu tombe maintenant à torrents sur le foyer, la chute du toit et des étages ramène le feu au rez-de-chaussée où il est plus facile de le localiser et de l'éteindre. A 22 heures, les pompiers étaient complètement maîtres de l'incendie et noyaient les décombres.

Les dégâts

L'immeuble incendié appartient à Mme Veuve Morcrette-Ledieu. Les dégâts pour sa part sont évalués à 40.000 francs. Les pertes pour M. Polliart et ses mandants dépassent 250.000 francs, couvertes par une assurance.

Le personnel féminin de M. Polliart ne chômera pas. Ce dernier a un second atelier de dévidage où il fera travailler son personnel par équipes de manière qu'il soit complètement occupé.

Les causes du sinistre ne sont pas encore établies. Le personnel avait quitté l'atelier à 18 heures 45, ne remarquant rien d'anormal. On suppose qu'il faut les attribuer à un court-circuit ou au « grillage » d'un moteur électrique.

Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre, les citoyens Beauvillain, maire de Caudry ; Germain Bricourt, adjoint ; M. Mélenyers, conseiller général ; Lespinaes, commissaire de police ; Fléchelle, maréchal des logis de gendarmerie et de nombreux personnalités de la ville.

Du fait de ce sinistre on comptait mercredi matin cinq abonnés du téléphone privés de leurs communications et le poste de Caudry possédait plus que trois lignes téléphoniques avec Cambrai au lieu de six habituelles.

Comme finesse de parfum et qualité sélectionnée des matières premières employées dans la fabrication, rien n'égale

"Cakeoma" QUEEN CAKES

pour faire vingt petits gâteaux exquis

"SPONGEOMA"

pour confectonner Bûches, Sandwichs, Babas et tous gâteaux Nègres

Préparés par les fabricants de CAKEOMA En vente dans toutes les bonnes Epicerie.

DERNIERE HEURE

DANS LES DARDANELLES

Les Alliés se défendent s'ils sont attaqués

IL FUT AINSI REPENDU A LA SOMMATION TURQUE CONCERNANT LE RETRAIT DES FLOTTES.

Londres, 7. — Les gouvernements anglais et français se sont mis d'accord cet après-midi en ce qui concerne la réponse à faire à la requête du gouvernement d'Angora demandant le retrait des bâtiments de guerre, aujourd'hui devant Istanbul.

Ils ont décidé d'opposer aux Turcs une fin de non-recevoir et de répondre à cette sommation en prévenant le gouvernement que les bâtiments de guerre anglais et français ont reçu l'ordre de se défendre s'ils étaient attaqués.

ROUBAIX

REDICTION : 33, rue Pavée. Tél. 4-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

Le Monument aux Morts QUE SERA-T-IL ?

Quverté depuis huit jours, l'exposition des maquettes, installée dans la salle Pierre-de-Loubaix, a reçu déjà un certain nombre de visiteurs. Artistes, bourgeois, ouvriers, fonctionnaires, journalistes, autour des socles de plâtre rouge, ou de plâtre blanc, se penchent sur les maquettes, discutent leurs jugements, discutent leurs idées, formulent leurs propositions, discutent leurs idées.

A vrai dire, ce qui marque le plus dans les conversations, c'est l'émotion. Les visiteurs vont d'une œuvre à l'autre sans former devant aucune l'attroupement qui se fait le signe d'une approbation unanime.

Cette émotion de l'opinion publique tient à deux causes. La première est que, des six œuvres estimables qui subsistent de la première élimination, aucune ne l'emporte assez décidément sur les autres. La seconde cause est dans la différence des points de vue suivant lesquels on peut classer les spectateurs.

Les uns, se préoccupent avant tout du sujet représenté ; les autres, de l'idée évoquée ; d'autres encore, du particularisme local, ou de la signification morale, ou de la logique des éléments combinés.

Encore faut-il subdiviser ces groupes suivant les tendances particulières de chacun, en idéalistes ou réalistes, traditionnalistes ou futuristes, etc., etc. Reste une catégorie, la moins nombreuse, qui considérant qu'il s'agit d'un monument, et par conséquent d'une œuvre d'art, s'intéressent avant tout à la valeur plastique des maquettes. Pour ceux-ci, l'œuvre la plus belle sera celle qui, avec le minimum de moyens, réalisera le plus parfaitement les deux conditions essentielles de l'œuvre d'art : l'unicité et l'universalité. Quelle est ici la plus unique (ou la plus originale) et en même temps la plus universellement intelligible et sensible ?

Nos six exposants ont d'ailleurs donné des preuves de talent. Ils sont même bien connus du public par d'autres œuvres que celles-ci, car leurs noms — fallait-il les citer — ne sont plus ignorés des personnes que quelque peu intéressées aux concours. Ce sont : M. Boutry de Lille ; Bénard, de Roubaix ; Vézé, de Lille ; Brasseur, de Valenciennes ; Terroir, de Valenciennes ; Descaottes, de Douai.

Nous ne songeons pas à détailler ici le rapport technique que nécessiterait l'explication des préférences formulées dans ces colonnes quelques jours avant l'ouverture de l'exposition. Nous restons sur ces impressions, non sans regretter, bien entendu, que la commission eût éliminé d'office les statuaires non prix de Rome, parmi lesquels on eût peut-être distingué une de ces valeurs pour lesquels les prix, de Rome ou d'autre part, ne comptent pas. La majorité des votants et plusieurs de nos confrères ont dans les mêmes jugements sur ce point. Les uns et les autres ont émis aussi d'autres idées, plus ou moins discutables sur les seules œuvres qui nous sont présentées.

Encore une fois, nous ne les discuterons pas ici ; mais nous remarquerons que l'une des opinions qui tendent le plus à prendre caractère local. On veut un monument qui soit bien roubaisien. Est-ce donc pour Roubaix seulement que les héros sont morts ? Et ne craint-on pas, en faisant intervenir au premier chef une personnalité de ville, dans la conception d'un monument, on n'aboutisse précisément au contraire de l'idée que l'on voulait exprimer ?

On enjet est bien, n'est-ce pas : « Roubaix à ses héros » ! Il serait infiniment regrettable, pour Roubaix d'abord — pour le pays ensuite — que le monument ait l'air d'avoir été élevé « à Roubaix par ses héros... »

Savon Cadum

Le Savon Cadum est fabriqué avec les graisses comestibles les plus pures. Il ne contient aucun excès de sels alcalins dont les effets sont si nuisibles à la santé de la peau et à la beauté du teint. Conservé longtemps après sa fabrication afin que toute trace d'humidité puisse s'éliminer, il est parfaitement sec et dure deux fois plus que les savons ordinaires qui contiennent une forte proportion d'eau. Il n'y a pas au monde un savon plus pur et meilleur pour la toilette que le Savon Cadum.

VOL D'UN PARDESSUS

M. Henri Leveugle, directeur de la maison Wilbaux-Florin, 47, rue de la Foese-aux-Chênes, a porté plainte contre inconnu pour vol d'un pardessus d'une valeur de 280 fr., commis à son préjudice, avant-hier matin, dans son bureau.

MARI BRUTAL

Mme Boterdael, cabaretière, rue des Longues-Haies, 183, nous prie de dire que ni elle ni son mari ne sont intéressés par la plainte portée par une parente du même nom.

Un GRAIN DE VALS avant le repas d'un régularise les fonctions digestives. 1-945

LA PROCHAINE VISITE DE M. J. COLIN, ATTACHE COMMERCIAL DE FRANCE, A BUENOS-AIRES

LES GRANDES FAMILLES DE LA REGION



LA FAMILLE LEDEE-LEPELLETIER, D'HERMIN

Nous avons entretenu nos lecteurs sur la famille Ledée-Lepelletier, d'Hermin, comptant quinze enfants et dont les chefs sont morts tous deux à un en des distances, le père en Janvier 1922, la mère en Janvier 1923.

Nous publions aujourd'hui la photographie des membres de cette famille, prise en octobre 1920.

Les deux aînés, Paul, âgé aujourd'hui de 31 ans et demi et son frère Gaston, 30 ans, ont obtenu la Croix de guerre et la Médaille militaire ; ils sont mariés ainsi que le troisième, Arthur, 27 ans et demi et le cinquième, Vincent, 24 ans et demi. Le quatrième, Germain 26 ans, est encore célibataire. Tous les cinq ont fait la campagne. Le sixième, Julien, de la classe 1923, se servit en Syrie, il est libéré.

Vient ensuite Pauline, 20 ans et demi ; Yvonne, 19 ans ; Jean, 17 ans et demi ; Abel 15 ans ; Omer, 13 ans ; Blanche, 12 ans ; Jules, 10 ans et demi ; Victor, 9 ans ; Albert, 7 ans et demi. Les deux jeunes filles qui restent à la maison paternelle, restent donc chargées de l'entretien des cinq derniers enfants en bas âge.

C'est avouer que cette famille est vraiment intéressante et mérite la bienveillance de tous ceux qui ont à cœur le relèvement de la natalité, problème vital pour notre pays.

M. Daël fait un pressant appel aux parents dont les enfants quittent l'école à l'âge de 13 ans. Il dit que c'est à ce moment, l'enfant doit prendre contact avec ses aînés et ses anciens maîtres, en continuant son instruction dans les cours d'adultes, dans les réunions et conférences à l'école.

M. Daël annonce, pour bientôt à Tourcoing, la création d'une Université populaire, par M. Gustave Dron, sénateur. Il invite les défenseurs de l'école laïque à bien vouloir envoyer leurs adhésions au Comi 3 régional ou à M. Lande, instituteur, 143, rue de Cambrai, à Lille.

FETES SPORTIVES DE L'AMITIE FRANCO-BELGE

Un grand jeu de boules à la platine, doté de 5.000 francs de prix et primes, (mise, 5 francs par joueur) aura lieu au cours des fêtes sportives de l'Amitié Franco-Belge (mai et juin 1923).

Voici la formation du Comité :

Président d'honneur : M. Albert Sonneville ; présidents actifs : MM. Louis Deroubaix, Alfred Bailleul ; vice-présidents : MM. Achille et Edouard Raepsaert ; secrétaires : MM. Séverin Desobry et Antoinette Werenbourg ; trésorier : MM. Clovis Deschamps et François Lefebvre ; siège du Comité : 19, rue Pierre Motte, Roubaix. Le règlement paraîtra incessamment.

Margarine aux fruits d'Orient ÉRA Goûtez-la (C'est du Sentez-la) Cuisez-la (Beurre)

Achetez-la, c'est deux fois moins cher que le beurre

GRANDE HARMONIE

Vendredi 9 février, à 20 heures 15 précises, répétition générale. Programme, pour GAND.

AMICALE DES ARTS

Jeu à 19 h. 30, réunion de la Commission, 108, rue des Arts.

ETAT CIVIL

Naisances. — Pierre Dablemont, rue des Longues-Haies, 140, par M. Mullier, 11. — Marguerite Dablemont, rue de Valenciennes, 18. — Béni Vandendriek, rue de Valenciennes, 13. — Genevieve Labbe, Grande Rue, 224. — Marie Delmar, rue de la Haie, 9. — André Firmin, rue Degré, 175. — Roger Degraet, 6 mois, rue du Vieil-Arbre, 30. — Roland Calour, rue Hougel de l'Isle, 32. — Henriette Castelain, rue de la Basses-Masure, 10.

Publications. — Georges Vancoppenolle, vendeur, rue St-Eleuthère, 48, et Marguerite Couvreur, scribe-dactylographe, rue des Filatures, 35. — Adolphe Desogier, teneur en fer, rue Faldier, 127, à Wattrelos, et Suzanne Deschamps, couturière, rue Nain, 14.

Morts. — Rosalie Louvet, veuve Doucet, 73 ans, rue du Fontenois, 216, c. Allart. — Jacques Vercruy, 67 ans, rue de Valenciennes, 109, c. Desobry, 9. — Léonie Crépin, épouse Ladoux, 84 ans, Grande-Rue, 110 bis, c. Desobry, 14. — Georges Lequeuve, 1 an, rue des Charpeniers, 18. — Roger Degraet, 6 mois, rue du Vieil-Arbre, 30. — Palmire Descamps, veuve Charly, 74 ans, rue d'Arcole, 37, c. Joye, 6.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Une belle Fête laïque au Splendid Cinéma

L'Association amicale des anciens élèves de l'école Michelet a offert à ses adhérents et à leurs familles un magnifique concert de gala, avec le bienveillant concours de l'Union symphonique, sous la direction de M. Charles Dhérin.

Au premier rang de l'assistance on remarquait M. Henri Daël, président d'honneur de l'Amicale ; Martinage, directeur de l'école Michelet ; L. Scalbert, L. Braye, E. Delberge, Ch. Beauregard, A. Leblanc, Arthur Nys, conseiller municipal ; Mlle Brunel, directrice de l'école Sévigné, un grand nombre d'instituteurs, institutrices et amis de l'école laïque.

Le programme était des mieux choisis. Aussi le public ne ménagea pas ses applaudissements aux nombreux artistes, et tout particulièrement au joyeux Carioz, le populaire comique tourquennois dans son répertoire. Mlle Simone Scalbert, pianiste, fit prix de l'École Nationale de musique de Tourcoing et MM. Allard et Richelung, furent très goûtés dans leur trio pour violon, violoncelle et piano.

Entre la première et la deuxième partie, M. Henri Daël, le dévoué président d'honneur de l'Amicale, retraça la vie de l'Association pendant l'année écoulée ; il remercia M. Nys, conseiller municipal, M. Martinage, le sympathique directeur de l'école, pour son dévouement et sa bonne collaboration à l'Amicale ; M. Charles Dhérin, d'avoir bien voulu prêter son concours, le directeur du Splendid Cinéma, d'avoir offert sa magnifique salle ; M. Ed. Bonvarlet, le président actif, et à toute la commission.

Il invite les membres de l'Association Michelet à faire une propagande active pour amener tous les anciens au Foyer Michelet.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

Ce soir, à 7 h. 30 répétition partielle pour les 1er ignore. A 8 h. répétition générale.

AU CERCLE ORPHEONIQUE L'AMITIE D'UBLANG-SEAU

C'est samedi prochain, 11 février, que le Cercle Orphéonique L'Amitié donnera dans la vaste salle du Cinéma du Fresnoy son grand concert d'hiver.

La section dramatique, renforcée par la circonstance de MM. Amand, grand premier rôle et Isale Roussel, grand premier comique, interprétera le grand succès :

L'Anglais tel qu'on le parle. Un orchestre symphonique, sous la savante direction de M. Laureys, exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nul doute que cette fête remporte comme les précédentes un éclatant succès.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir, jeudi 8 février, à 8 heures 30, grand gala de comédie par la Tournée laïque : « La Pomme », pièce gaie en 3 actes, de L. Verneuil.

Dimanche 11 février, en matinée, à 3 h. et le soir à 8 h. : « La Victoire de Samothrace », opérette à grand spectacle.

— Lundi 12, à 8 h., « La Victoire de Samothrace ».

Mardi 13 (Carnaval), matinée à 3 heures : « Réve de Vaise ». — Le soir, à 8 heures, « La Victoire de Samothrace ».

ETAT CIVIL

Naisances. — Gérard Pliatters, rue de la Frontière, 11. — Alphonse Thibaut, rue des Phalènes, 7. — Emile Desnoy, rue du Tilleul, 119. — Yvette Verbrugge, rue Croix-Rouge, c. Le Grand, 3. — Jean Despaire, boul. Gambetta, 43. — Albert Boudevy, rue du Soudan, 12.

Décès. — Catherine Gentil, 63 ans, s. p., rue du Tilleul, 43. — Gustave Déval, 67 ans, joueur de voitures, rue du Casino, 24. — Céline Desurmont, 70 ans, rue Buffon, 23. — Jules Bonte, 70 ans, s. p., rue Nationale (rue d'Harve), 31. — Elise Landry, 67 ans, s. p., rue Blanc-Seau, 241. — Jean Hubert, 67 ans, s. p., rue d'Harve, 3.

ALBUM NEGrita

BARDINET-BORDEAUX

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

AUTO CONTRE TRAM. — Hier matin, vers 8 heures, rue de Tourcoing, à hauteur de la rue de Béthune, un camion-auto de la maison Dhakun de Roubaix, à tamponné un tramway en marche. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Les dégâts matériels aux deux véhicules sont peu importants.

CONTRAVENTION. — Emile Gallait, de Roubaix, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir fait du vélo sur un trottoir de la rue des Trois-Boutteilles.

EN TRAVAILLANT. — A la teinturerie Fastenackels, l'ouvrier Georges Dathyn, a été blessé au pied droit : 12 jours de repos.

A « LA PATRIOTE ». — La société de gymnastique « La Patriote » prendra part au concours de Rouen. A cet effet, le comité convoque toute la commission technique pour demain vendredi 9 février, à vingt heures, salle des répétitions, en vue de prendre les dispositions pour le classement général de Rouen.

Dimanche 11 février, à 9 heures du matin, réunion de tous les gymnastes adultes. Seuls, les présents seront acceptés pour le concours.

LES ENFANTS DE LA LYRE. — Répétition vendredi 9 février, à 20 heures, au local, Café de la Cloche.

PAIEMENT DES SECOURS. — On paiera 34, rue Carnot, de 9 heures à 11 h. 30, mardi 13 février, les bons d'allocation d'assistance au vieillard ; mercredi 14 février, les bons d'allocation d'assistance aux familles nombreuses et d'allaitement maternel.

Les bons seront délivrés aux intéressés, le jour des paiements, au bureau d'assistance, 5, rue Jean-Jaures.

ETAT CIVIL. — Naisances. — Odette Lefebvre, rue du Beck, maisons Hazebrouck, 8. — Lucie Lefebvre, rue de Valenciennes, 10.

MORT DES SUITES DE SES BLESSURES

Le nommé Bonte Jules, 76 ans, pensionnaire incurable de l'hospice général dont nous avons dit dans notre numéro paru mardi dernier, qu'il avait été victime d'un accident de tramway, est décédé des suites de ses blessures, hier matin, à l'hôpital.

LE CONCERT ANNUEL AU PROFIT DES MUTILES DE GUERRE

Le concert annuel au profit des Mutiles de la guerre a eu lieu mardi à 20 heures, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Dans l'assistance, malheureusement moins nombreuse que l'année dernière, on remarquait M. le Maire, un adjoint, quelques conseillers municipaux, MM. Thanne, conseiller de Belgique, Santara, directeur du Théâtre Municipal, etc., etc.

L'assistance a été très heureuse d'entendre les différents artistes qui se sont distingués.

L'Harmonie Municipale a prêté son gracieux concours à cette fête qui s'est terminée vers minuit.

ALLAITEMENT MATERNEL

Il est porté à la connaissance des bénéficiaires de l'allocation pour primes d'allaitement (mois de janvier) que le paiement des mandats aura lieu, exceptionnellement, vendredi prochain, 9 février, de 9 heures à 11 heures, au siège du Bureau de Bienfaisance.

TARIF DE LA VIANDE FRAICHE

BOEUF. — Pas de changement.

VEAU. — Ire catégorie : sans os, sautes ou escalotes, 16 fr. 25, 2e q. 15 fr. 25, 3e q. 14 fr. 25, avec os, rosette, entre-doux, premiers côtes, 12 fr. 25, 10 fr. 25. — 3e cat. : épauls, basses côtes et bapchet, 11 fr. 25, 8 fr. 25. — 3e cat. : poitrine, collet et jarret, 10 fr. 25, 7 fr. 25. — Os de veau, 2 fr.

MOUTON (avec os). — Pas de changement.

PORC (avec os). — Pas de changement.

PASSAGE DU PERCEPTEUR

Aujourd'hui jeudi, de 9 heures à 11 heures paiement des secours aux familles nombreuses, aux vieillards, infirmes et incurables.

De 14 à 16 heures, recouvrement des contributions, paiement des divers mandats et des retraits ouvriers et paysannes.

ETAT-CIVIL — Gisèle Taghon, rue Levoisier, 21. — Raymond Deroissert, rue de la Gare, 35.

WASQUEHAL

ETAT-CIVIL. — Naisances. — Isidore Godde, rue Delrue (St-Gobain). — Marcel Piélin, rue Michel, 17.

Publications. — André Brisbout, boucher et Madeleine Lemal, s. p.

LYS

CHUTE MALHEUREUSE. — A la tannerie Poullet, le nommé Lombart Jules, 28 ans, fendeur, à Bailloeu (Belgique), rue St-Brice, 80, a fait une chute sur le coin d'une fosse au cours de son travail. Il en est résulté une forte contusion de la paroi thoracique : 10 à 12 jours de repos.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Elle aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au local habituel.

LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal se réunira vendredi 9 février à 19 heures 15, à la Mairie, sous la présidence de M. Dujardin, maire. Ordre du jour : Modification au budget 1923 ; Etude de plans, pour l'installation de baignoires à l'école des garçons ; Force motrice pour la distribution des eaux potables ; Questions diverses.

HEM

UNE AUTO NON ECLAIRÉE. — M. Ed. Hemeryck, négociant à Camphin-en-Pévèle, a été l'objet d'une contravention pour défaut d'éclairage à son automobile.

TOUFFLERS

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Les bons sont à la disposition des bénéficiaires au secrétariat de la Mairie.

PROJET DE CONCESSION D'UN SERVICE D'ELECTRICITE. — L'Administration municipale se préoccupe d'intéresser un concessionnaire à l'installation à bref délai dans la commune d'un service de distribution d'électricité à tous usages (force motrice et éclairage) à bon prix et à l'entretien d'un projet d'installation, de connaître l'importance de la consommation éventuelle d'électricité.

A ces fins, les habitants de la commune qui sont intentionnés de déclarer qu'ils consentent à un tel service, sans aucune obligation, quels seraient leurs besoins en force motrice (4 chevaux électriques valent 5 chevaux vapeur ou à gaz) et éclairage (1 lampe 10 bougies vaut 1 bec au gaz).

Les déclarations doivent contenir signature et adresse.

HALLUIN

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Picha, cartonnages et ciment armé, rue de la Lys, 240, le nommé Decock Julien, demeurant à Halluin, rue du Château d'Eau, a été électrisé par des piquets en ciment armé sur un camion, un de ces derniers lui est tombé sur le doigt et a causé la blessure suivante : piquet contuse à l'extrémité du 4e doigt avec arrachement de l'ongle. Repos 30 jours.

Le nommé Dekyndt Emile, 44 ans, fontainier, rue de la Lys, employé au Service des eaux de la ville d'Halluin, occupé à l'installation de gardes-arbres place Vaire, s'est fait une entaille dans le pouce en coupant de la toile d'emballage. Repos 14 jours.

ETAT-CIVIL. — Naisances. — Augustine Flévez, rue St-André, 20. — Honoré Cau, rue Française, 11.

Décès. — Léonie Lays, 17 ans, rue du Tissage, 25.

MOUVAUX

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le 9 février, à 19 heures 30 précises.

L'ordre du jour comporte :

1. Vote de crédits divers ;
2. Terrain municipal des sports ;
3. Presbytère. Prorogation du bail ;
4. Nouveau cimetière. Honoraires de l'architecte ;
5. Monument aux morts pour la Patrie ;
6. Cotes irrécouvrables en 1922 ;
7. Pompes funèbres. Prorogation du contrat ;
8. Luis clos ; questions d'assistance ; allocations journalières.

CARNAVAL. — Le Maire a par un arrêté autorisant les défilés de boisons à rester ouverts les nuits du 11 au 12, du 13 au 14 et jusqu'à 2 heures du matin durant la nuit du 12 au 13 février 1923, mais interdisant, par contre aux personnes masquées ou non, travesties ou non, de jeter des confettis ou de lancer des serpents sur la voie publique, ou dans les établissements ouverts au public.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise à jeudi prochain en raison du grand nombre d'enfants malades.

COMINES

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Hier, 7 février, à 8 heures du matin, le nommé Messiaes Alfred, 37 ans, peceur, demeurant à Comines, route de Saint-Marguerite, travaillant pour le compte de la Centrale Electrique de Comines, était occupé à percer une pièce au tour, en entraînant la main à l'extrémité de l'index gauche, sectionnant l'ongle. Le docteur Dorny, de Comines, a constaté une incapacité de travail de 15 jours, sans complications.

ECHENILLAGE. — Le Maire de la ville de Comines rappelle à ses concitoyens les prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 1922, aux termes duquel les exploitants des propriétés closes ou non closes sont tenus de procéder à l'échenillage qui doit être terminé pour le 15 février, dernier délai.

CLASSE 1923. — Contrairement à une insertion parue dans le journal il y a quelques jours, le Conseil de révision se réunira à Quenoy-sur-Delle, le jeudi 5 avril 1923, à 10 heures du matin, il n'est le 15 février, la Commission du Conseil de révision se trouvant ce jour-là au Quenoy, d'où vient la confusion.

LILLE

AU PARQUET

LE DRAME DE ROUBAIX

Le meurtrier Peters, qui tua sa maîtresse M. Ribier, a été interrogé hier la dernière fois. Hier, il sera prochainement renvoyé devant la Chambre des mises en accusation.

TRIBUNE POLITIQUE

COMMUNES DES PARTIS

PARTI SOCIALISTE (S.P.I.C.)

Fédération du Nord et du Pas-de-Calais

Un Congrès des Elus communistes

Le Bureau de l'Interfédération des Elus a décidé de tenir un Congrès général des élus membres du Parti Communiste (S.P.I.C.) le Dimanche 11 Février 1923 à Lille, salle du Conservatoire, Place du Concert.

Entre 9 h. 30 et 11 h. 30, gare de Lille, à la sortie à commissaires avec brassard rouge, indiqueront aux élus le chemin à prendre de la gare à la Place du Concert.

Ses délibérations seront privées, les élus et les secrétaires de sections qui y participeront, devront se munir de la convocation et de la carte du Parti.

Ordre du jour : Rapport du Bureau ; a) Administration générale et but de l'Interfédération ; b) Fonctionnement